

Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

CLIMATISEUR MOBILE

POLARIS 16000 Réversible

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Climatiseur mobile réversible
	4-en-1
Fonctions	froid, chaud, ventilation, déshumidification
Puissance frigorifique	16 000 BTU
Puissance de chauffage	16 000 BTU — pompe à chaleur
Surface en froid	jusqu'à 45 m ²
Surface en chauffage	jusqu'à 40 m ²
Débit d'air	550 m ³ /h
Niveau sonore	52 dB(A)
Fluide frigorigène	R290
Classe énergétique	A froid / A chaud
Minuterie	1 à 24 h, mode sommeil
Dimensions	47,2 × 41,5 × 129,5 cm



USAGE RECOMMANDÉ

Local fermé où l'évaporation ne suffit pas : bureau, salle informatique, poste de travail, infirmerie.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque chaleur et de le prévenir par des moyens adaptés — sans imposer d'équipement précis. Ce matériel peut être l'un de ces moyens, à consigner dans votre plan de rafraîchissement annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | contact@conformite-entreprises.fr

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis.
Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.